



Plan pluriannuel en matière d'accessibilité de Scholastic Canada Ltd.

Introduction :

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) a été adoptée en juin 2005 dans le but d'élaborer, de mettre en œuvre et d'appliquer des normes d'accessibilité pour les Ontariens·nes. L'objectif de la LAPHO est de rendre l'Ontario entièrement accessible d'ici le 1^{er} janvier 2025, grâce à la mise en œuvre d'une série de normes d'accessibilité. Ces normes visent à identifier, à prévenir et à éliminer les obstacles afin de répondre aux exigences actuelles et futures énoncées dans les normes d'accessibilité intégrées (NAI).

Déclaration d'engagement :

Scholastic Canada s'engage à offrir un excellent service à tous·tes ses client·es, y compris les personnes handicapées. Tous les services fournis par Scholastic Canada doivent respecter les principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances.

Dans le cadre de notre engagement en matière d'accessibilité, nous veillerons à ce que le personnel de Scholastic Canada soit formé et familiarisé avec les divers appareils fonctionnels pouvant être utilisés par les client·es ayant un handicap lorsqu'ils/elles accèdent à des biens ou à des services. Nous communiquerons avec les personnes en situation de handicap en tenant compte de celui-ci.

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos services destinés aux personnes handicapées, nous publierons les changements apportés à notre déclaration d'accessibilité sur cette page afin que vous puissiez suivre nos progrès.

En cas d'interruption prévue ou imprévue des services ou des installations destinés aux client·es handicapé·es, Scholastic Canada fera tout son possible pour les en informer rapidement. Nous fournirons des informations, notamment la raison de l'interruption, sa durée prévue et une description des installations ou des services de remplacement, le cas échéant.

Les normes d'accessibilité suivantes s'appliquent à Scholastic Canada en vertu des NAI :

1. Exigences générales
2. Normes en matière de communication et d'information
3. Normes en matière d'emploi

Dans le cadre de son mandat visant à améliorer l'accessibilité au sein de son organisation, Scholastic Canada a élaboré un plan d'accessibilité pluriannuel qui sera disponible en ligne et dans d'autres formats, sur demande. Scholastic établira, révisera et mettra à jour ce plan en consultation avec des personnes handicapées, le publiera sur son site Web (www.scholastic.ca) et rendra compte de l'avancement de la mise en œuvre de ce plan sur son site Web, comme requis.

Scholastic Canada fournira également le plan dans un format accessible, sur demande. Celui-ci sera révisé et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans.

Partie 1 – Exigences générales

Cette section du règlement exige que Scholastic Canada :

- élabore des politiques d’accessibilité et un plan pluriannuel en matière d’accessibilité;
- rende compte annuellement de l’avancement de son plan pluriannuel;
- veille à ce que le personnel et les bénévoles aient reçu une formation sur le Règlement sur les normes d’accessibilité intégrées et le Code des droits de la personne de l’Ontario.

Exigence réglementaire	Date limite de conformité	Livrables	Progrès à ce jour (mesures prises)	Responsables/ Date limite	Statut
Élaboration de politiques d’accessibilité - Élaborer, mettre en œuvre et maintenir des politiques concernant les mesures que l’organisation prendra pour satisfaire aux exigences des NAI et devenir plus accessible - Déclaration d’engagement - Rendre les politiques disponibles au public	1 ^{er} janvier 2014	Mettre à jour la politique actuelle relative à la norme de service à la clientèle de la LAPHO afin d’y intégrer notre déclaration d’engagement et la manière dont nous comptons satisfaire aux exigences des NAI.	- Une politique standard en matière de service à la clientèle a été mise à jour et publiée sur le site Web de l’entreprise. - Une déclaration d’engagement a été publiée sur le site Web de l’entreprise.	Ressources humaines (décembre 2013)	Complété
Élaboration d’un plan pluriannuel en matière d’accessibilité - Établir, mettre en œuvre, maintenir et documenter un plan pluriannuel en matière d’accessibilité - Publier sur le site Web le plan pluriannuel en matière d’accessibilité et en fournir un format accessible, sur demande	1 ^{er} janvier 2014	Élaborer et publier sur le site Web un plan pluriannuel en matière d’accessibilité définissant la manière dont Scholastic se conformera aux exigences des NAI	- Un plan pluriannuel en matière d’accessibilité a été élaboré. - Un plan pluriannuel en matière d’accessibilité a été publié sur le site Web.	Ressources humaines (décembre 2013)	Complété
Formation - Veiller à ce que les employé-es, les bénévoles, les sous-traitants tiers qui fournissent des biens ou des services pour le compte de Scholastic Canada et les personnes participant à l’élaboration et à l’approbation des politiques de Scholastic Canada reçoivent une formation sur les NAI et le Code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes handicapées	1 ^{er} janvier 2015	- Développer un contenu de formation approprié - Donner des formations tout au long de l’année 2014 - Revoir les directives des RH afin d’y inclure la révision de la LAPHO - Veiller à ce que des formations soient offertes de manière continue sur toute modification apportée aux politiques prescrites	Une trace des formations offertes a été conservée, y compris les dates auxquelles elles ont été données et le nombre de personnes qui y ont participé.	Ressources humaines (décembre 2014)	Complété
Bornes libre-service	1 ^{er} janvier 2015	- Élaborer un plan pour l’acquisition de	Aucune borne libre-service n’a été achetée.	S.O.	S.O.

- Si Scholastic Canada conçoit, achète ou acquiert des bornes libre-service à compter du 1^{er} janvier 2014, tenir compte de leur accessibilité pour les personnes handicapées - Veiller à ce que tous-tes les employé-es impliqués-es dans l'approvisionnement ou l'acquisition soient informés-es de la nécessité de tenir compte des caractéristiques d'accessibilité lors du choix d'une borne libre-service appropriée		bornes libre-service accessibles si la décision est prise d'en acquérir			
---	--	---	--	--	--

Partie 2 – Normes en matière de communication et d'information

Cette section du règlement comprend les exigences relatives :

- aux sites et aux contenus Web accessibles;
- aux processus de rétroaction accessibles;
- aux formats accessibles et aux aides à la communication.

Exigence réglementaire	Date limite de conformité	Livrables	Progrès à ce jour (mesures prises)	Responsables /Date limite	Statut
Sites et contenus Web accessibles - Assurer la conformité du site Web et des contenus Web aux directives WCAG 2.0 de niveau A/AA	1 ^{er} janvier 2014 – 1 ^{er} janvier 2021	- Former l'ensemble du personnel clé aux directives WCAG 2.0 - Identifier les nouveaux sites Web et les nouveaux contenus Web à déployer - Élaborer des ébauches pour les nouveaux sites et contenus Web qui devaient (au minimum) être conformes au niveau A des directives WCAG pour les sites et contenus Web déployés en 2014	Complété	Tous les départements (décembre 2020)	Complété
Processus de rétroaction - Veiller à ce que les processus de réception et de réponse aux commentaires soient accessibles aux personnes handicapées en fournissant ou en élaborant, sur demande, des formats accessibles et des aides à la communication - Informer le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication	1 ^{er} janvier 2015	- Documenter les processus - S'assurer que le site Web de Scholastic intègre un processus de rétroaction en ligne et un accès complet à d'autres formats accessibles, sur demande	Le formulaire de commentaires a été créé et publié sur le site Web de Scholastic, avec un lien direct vers l'adresse courriel des ressources humaines.	Ressources humaines (décembre 2011)	Complété
Formats accessibles et aides à la communication - Sur demande, fournir des formats accessibles et des aides à la communication aux personnes handicapées	1 ^{er} janvier 2016	- Tous les départements de Scholastic Canada doivent fournir des formats accessibles et	Complété	Ressources humaines (novembre 2015)	Complété

- Informer le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication		des aides à la communication en temps opportun, sans frais supplémentaires.			
---	--	---	--	--	--

Partie 3 – Normes en matière d'emploi

Cette section du règlement comprend les exigences relatives :

- au recrutement, à l'évaluation et à la sélection;
- aux formats accessibles et aux aides à la communication pour les employé-es;
- aux interventions d'urgence sur le lieu de travail;
- aux processus de retour au travail;
- à la gestion du rendement, au développement de carrière et au redéploiement.

Exigence réglementaire	Date limite de conformité	Livrables	Progrès à ce jour (mesures prises)	Responsables/Date limite	Statut
Recrutement - Informer les employé-es et le public que des mesures d'adaptation sont disponibles pour les candidat-es handicapé-es pendant le processus de recrutement	1 ^{er} janvier 2016	- Informer les employé-es et le public que des mesures d'adaptation sont disponibles pour les candidat-es handicapé-es pendant le processus de recrutement - Revoir les politiques, procédures et processus de recrutement existants - Mettre à jour les modèles d'offres d'emploi afin d'y inclure une déclaration d'accessibilité	Complété	Ressources humaines (juin 2015)	Complété
Processus de recrutement, d'évaluation et de sélection - Informer les candidat-es à un emploi que des mesures d'adaptation sont disponibles, sur demande, en ce qui concerne les documents et les processus utilisés pendant le recrutement	1 ^{er} janvier 2016	- Mettre à jour le processus de recrutement afin que les candidat-es sélectionné-es pour un entretien ou une évaluation soient informé-es de la possibilité de bénéficier de mesures d'adaptation, sur demande	Complété	Ressources humaines (juin 2015)	Complété
Avis aux candidat-es retenu-es - Au moment de faire une offre d'emploi, informer les candidat-es retenu-es des politiques en matière d'adaptation pour les employé-es handicapé-es	1 ^{er} janvier 2016	- Créer une procédure en matière d'adaptation	Complété	Ressources humaines (juin 2015)	Complété



Informers les employé-es du soutien offert - Informer les membres du personnel des politiques mises en place pour soutenir les employé-es handicapé-es dès que possible - Les informations doivent être fournies aux nouveaux et nouvelles employé-es dès que possible après leur entrée en fonction - Les employeurs doivent fournir des informations actualisées chaque fois qu'il y a un changement dans les politiques existantes en matière d'adaptation au travail qui tiennent compte des besoins en matière d'accessibilité d'un-e employé-e en raison d'un handicap	1 ^{er} janvier 2016	- Informer les membres du personnel des politiques visant à soutenir les employé-es handicapé-es - Fournir des informations concernant les mesures d'adaptation au nouveau ou à la nouvelle employé-e dès son entrée en fonction (lors de la période d'intégration) - Tenir les employé-es informé-es des changements apportés aux politiques existantes en matière d'adaptation liés au handicap	Tous-tes les employé-es sont informé-es des politiques relatives au soutien aux personnes handicapées.	Ressources humaines (juin 2015)	Complété
Formats accessibles et aides à la communication pour les employé-es - À la demande d'un/une employé-e handicapé-e, les employeurs doivent fournir ou prendre des dispositions pour offrir des plans aux employé-es handicapé-es	1 ^{er} janvier 2016	- Fournir des formats accessibles et des aides à la communication en temps opportun au personnel qui en fait la demande, sans frais supplémentaires	Sur demande, Scholastic fournira des formats accessibles et des aides à la communication.	Ressources humaines (juin 2015)	Complété
Processus de retour au travail - Élaborer et mettre en place un processus de retour au travail pour les personnes qui ont été absentes en raison d'un handicap et qui ont besoin de mesures d'adaptation liées à leur handicap pour reprendre le travail	1 ^{er} janvier 2016	- Réviser, mettre à jour et documenter le processus actuel de retour au travail	Un processus de retour au travail a été mis en place pour les personnes absentes du travail en raison d'un handicap.	Ressources humaines (janvier 2015)	Complété
Gestion du rendement, développement de carrière et redéploiement - Prendre en compte les besoins en matière d'accessibilité des employé-es handicapé-es et les plans d'aménagement individuels dans le cadre des processus de gestion du rendement, ainsi qu'au moment d'offrir des perspectives de développement de carrière et d'examiner des possibilités de réaffectation	1 ^{er} janvier 2016	- Créer une procédure d'embauche accessible	La politique d'augmentation salariale a été mise à jour afin de refléter cela.	Ressources humaines (novembre 2015)	Complété

Pour plus d'informations sur ce plan d'accessibilité ou pour en obtenir une copie dans un format accessible, veuillez contacter Scholastic Canada par l'un des moyens suivants :

Par téléphone/télécopieur :

Téléphone : 905-887-7323

Télécopieur : 905-887-3639

Par courriel :

Humanresources@scholastic.ca



Par la poste :

Veillez envoyer vos commentaires ou vos questions à l'adresse suivante :

Scholastic Canada Ltd.

Division des ressources humaines

175 Hillmount Road

Markham, ON L6C 1Z7